

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 février 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11 et 12 février 2013**

**2013 V 10** Vœu relatif à l'implantation de stations Vélib' dans le bois de Boulogne.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que le bois de Boulogne relève d'un statut juridique similaire d'espace boisé classé que le bois de Vincennes, et que par conséquent ce secteur doit faire l'objet d'une offre comparable en accessibilité cyclable et stations Vélib' ;

Considérant l'objectif d'amélioration des liaisons et aménagements cyclables dans le bois de Boulogne tel que défini au Schéma d'orientation pour le développement du vélo à Paris ;

Considérant qu'actuellement le bois de Boulogne n'offre aucune station Vélib' hormis les stations extérieures (aux portes de Saint-Cloud, Passy et avenue de Saint-Cloud) ;

Considérant les équipements attractifs du bois de Boulogne à forte fréquentation qui doivent être accessibles à vélo, et à ce titre permettre le stationnement de Vélib' ;

Considérant les nombreux itinéraires cyclables existants de promenade et de loisir ;

Sur la proposition de M. Christophe NAJDOVSKI et des éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

L'offre de stations Vélib' au sein du bois de Boulogne soit renforcée au plus tôt.